

<b>POLITIQUE SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b>	<b>DATE : 2011</b>
<b>Adoption :</b> Conseil d'administration	<b>Modifications :</b> C.A. 7 mars 2023
<b>DESTINATAIRES :</b> Tous les membres de Tir à l'arc Québec	

## PRÉAMBULE

L'image et la réputation de la Fédération de tir à l'arc Québec (« Tir à l'arc Québec ») sont d'une importance capitale et il est essentiel que le logo, la propriété intellectuelle et les slogans de Tir à l'arc Québec (appelés collectivement « propriété intellectuelle ») soient utilisés de façon uniforme et dans le respect des normes les plus exigeantes. Par conséquent :

- a) Seuls les individus, organisations et sociétés dignes de confiance (appelés collectivement l'« utilisateur ») dont l'image, les produits et les services n'entrent pas en conflit avec la mission ou les valeurs de Tir à l'arc Québec peuvent être considérés comme des utilisateurs de la propriété intellectuelle de Tir à l'arc Québec.
- b) Tir à l'arc Québec n'est en aucun cas obligée d'accepter toute demande d'utilisation de sa propriété intellectuelle.
- c) La crédibilité et la réputation à long terme de Tir à l'arc Québec doivent rester intactes.

1. L'objectif de la présente politique est de fournir aux utilisateurs des principes directeurs, des politiques et des règlements concernant :

- a) L'utilisation de la propriété intellectuelle de Tir à l'arc Québec.
- b) Le style de caractère du logo de Tir à l'arc Québec.
- c) Les directives relatives à la demande d'utilisation de la propriété intellectuelle de Tir à l'arc Québec.

### Logos de Tir à l'arc Québec

Les éléments faisant partie de la propriété intellectuelle de Tir à l'arc Québec sont décrits à l'annexe A.

### Obligations

2. Les utilisateurs souhaitant utiliser la propriété intellectuelle de Tir à l'arc Québec s'engagent à :

- a) Respecter les conditions établies par tout accord conclu avec Tir à l'arc Québec et par la présente politique.
- b) N'utiliser que la propriété intellectuelle approuvée fournie par Tir à l'arc Québec.

3. Les utilisateurs ayant reçu l'autorisation d'utiliser la propriété intellectuelle de Tir à l'arc Québec NE doivent PAS :

- a) Altérer l'apparence, l'aspect ou l'image de la propriété intellectuelle.
- b) Ajouter des éléments décoratifs ou autres à la propriété intellectuelle.
- c) Dénaturer la propriété intellectuelle, de quelque façon que ce soit.
- d) Utiliser d'anciennes versions de la propriété intellectuelle.

e) Placer la propriété intellectuelle à des emplacements non appropriés.

### **Concession d'une licence**

4. La demande de chaque utilisateur potentiel sera considérée individuellement. Le processus de prise de décision doit être caractérisé par le bon jugement et la discrétion, et les questions suivantes doivent se poser :

- a) L'utilisateur correspond-il à l'image de Tir à l'arc Québec?
- b) L'utilisateur est-il en conflit avec les valeurs de Tir à l'arc Québec?
- c) L'utilisateur respecte-t-il la stratégie, la mission et les valeurs de Tir à l'arc Québec?
- d) L'utilisateur aidera-t-il Tir à l'arc Québec à atteindre ses objectifs?
- e) L'utilisateur représente-t-il un conflit d'intérêts, ou peut-il être considéré comme tel?

5. Tir à l'arc Québec accorde aux utilisateurs approuvés, conformément aux conditions définies dans la présente politique et dans toute autre entente applicable, un droit non exclusif pour l'utilisation de la propriété intellectuelle de Tir à l'arc Québec.

6. Tir à l'arc Québec se réserve le droit de refuser toute utilisation de la propriété intellectuelle ou d'y mettre fin, et ce, à son entière discrétion.

### **Demande d'utilisation du logo de Tir à l'arc Québec**

7. Les utilisateurs souhaitant utiliser la propriété intellectuelle de Tir à l'arc Québec doivent soumettre une demande d'utilisation de la propriété intellectuelle par courriel au [taq@tiralarcquebec.com](mailto:taq@tiralarcquebec.com). Cette demande sera ensuite vérifiée par Tir à l'arc Québec.

### **Preuves**

8. Au moment de l'acceptation et de l'approbation de la demande d'utilisation de la propriété intellectuelle, les utilisateurs doivent, sur demande de Tir à l'arc Québec, soumettre des preuves et des exemples de toute utilisation prévue de la propriété intellectuelle de Tir à l'arc Québec.

### **Application de la politique**

9. Le non-respect de la présente politique peut entraîner des sanctions ou des actions en justice.

## Annexe A - Éléments faisant partie de la propriété intellectuelle de Tir à l'arc Québec

Dénomination légale de Tir à l'arc Québec (depuis 1981)

- Fédération de tir à l'arc du Québec

Liste des marques de commerce inscrites au registraire des entreprises

Nom	Date de déclaration
Fédération de tir à l'arc du Québec	01-08-1981

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Date de déclaration du nom
LAQ3D	2019-06-07
Ligue des archers du Québec 3D	2019-06-04
TIR À L'ARC QUÉBEC	2013-10-30
F.T.A.Q.	1995-01-24

### Liste des logos

Tir à l'arc Québec

	
1985	2013

Versions spéciales :

	
2013	2023

Programmes

		
2001-2005	2019	2021

<b>Slogan</b> Un sport un art	<b>Liste des noms de domaine</b> ftaq.qc.ca tiralarcquebec.com laq3d.com
----------------------------------	---